Formation : Les travaux en vert de la vigne

- **Objectifs :**

  - Acquérir une bonne compréhension des mécanismes de régulation des plantes pendant leur feuillaison
  - Être capable de comprendre l'impact des travaux en vert sur la physiologie de la plante en lien avec les objectifs de récolte
  - Être en capacité de réaliser en autonomie les gestes des travaux d'épamprage, d'ébourgeonnage et de palissage

- **Prérequis :**
  - Carnet et stylo
  - Sécateur
  - Vêtements adaptés au travail à l'extérieur

- **Public visé :**
  Viticulteurs, vignerons, ouvriers agricoles et porteurs de projets.

- **Durée : 7h (FORMATION EN PRESENTIEL – INTER ENTREPRISE)**
  7 heures de présentiel

- **Date, lieu et tarifs :**

  Date : 29 avril 2025

  Formation en présentiel :

  La partie théorie se fera dans les locaux de :
  SARL SB Wine Consulting
  7 rue de la Frigoule
  34380 Saint Martin de Londres

  La partie pratique se fera sur le vignoble de l'appellation Pic Saint Loup.

Programme mis à jour le 13/03/2024

SB WINE CONSULTING
+33 (0)6 15 96 75 32
sandrine@sbwineconsulting.fr
www.sbwineconsulting.fr

7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025
TVA / FR76 353 261 860
APE / 2829 B

Nombre maximum de stagiaires : 15 personnes
Nombre minimum de stagiaires : 10 personnes

Horaires : 9h-12h30 et 14h-17h30 sur 2 jours

Tarif : 245€ TTC/ stagiaire

- **Programme et déroulé pédagogique :** 7h de 9h à 12h30 et 14h à 17h30

Modalité pédagogique : présentiel

Matinée en salle et sur le terrain :

9h00 – 9h30
- Tour de table et présentation de la formation

9h30 – 10h30
- Retour sur la saison passée
- Physiologie de la vigne liée aux travaux en vert
- Observation sur le terrain de la régularité de croissance des bourgeons en fonction de la taille
- Extrapolation de la taille l'année suivante

10h30 – 12h30
- L'ébourgeonnage et l'épamprage
- Le relevage et l'accolage
- L'effeuillage et l'échardage
- Le rognage et le tressage
- La vendange en vert

Après-midi en salle et sur le terrain (pratique)

14h00 – 16h00
TRAVAUX PRATIQUES
- Epamprage de tête et de pied, sélection sur la baguette et placement du courçon
- Ebourgeonnage sur une jeune parcelle
- Accompagner les jeunes plantations

Programme mis à jour le 13/03/2024

SB WINE CONSULTING
+33 (0)6 15 96 75 32
sandrine@sbwineconsulting.fr
www.sbwineconsulting.fr
7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025
TVA / FR76 353 261 860
APE / 2829 B

16h15 – 17h30

Exposé et exercices

- Etablir un plan d'épamprage
- Exercice collectif de mise en situation vis-à-vis de différentes problématiques

Bilan collectif

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux
- Temps d'échanges
- Ateliers pratiques
- Livret stagiaire

- **Identification du formateur :** Architecte du Vivant

Personne présente : Paul Pagès

Paul est vignero, conseiller et formateur au sein de la Corporation initiée par Marceau Bourdarias, Architecte du vivant. Il accompagne les viticulteurs dans la mise en place d'une conduite de la vigne innovante, durable et productive ainsi qu'à des pratiques en vert résiliente pour la vigne! Rassemblant une douzaine d'accompagnateurs indépendants, issus de l'ensemble du territoire et souvent eux-mêmes praticiens, la corporation est ainsi en mesure de délivrer aux praticiens formations, conseils et accompagnements partout en France. Son expertise se fonde sur une profonde connaissance de la physiologie, morphologie et phénologie de la plante, qui en fait sa propre signature !

- **Modalités d'évaluation :**

Avant la formation : Questionnaire préalable à renvoyer avant le début de la formation
Au début de la formation :

- Contrôle des présences : Signature sur feuille d'émargement à la demi-journée
- Tour de table afin d'identifier les attentes de chaque stagiaire

Tout au long de la formation :

- Questionnement à l'oral afin d'évaluer les capacités acquises par chaque stagiaire
- Quiz

Programme mis à jour le 13/03/2024

- Échanges interactifs entre le formateur et les stagiaires
- Ateliers pratiques

En fin de formation :

- Questionnaire sur le contenu de la formation (quiz)
- Une attestation de stage est remise à chaque stagiaire
- Une fiche d'évaluation est remplie par chaque stagiaire

- **Accessibilité :**

Nous contacter par mail pour nous présenter vos demandes spécifiques (handicap par exemple), nous mettrons tout en place pour essayer d'y répondre.

- Financements possibles pour accéder à la formation en fonction du statut

1. Salarié

Si vous êtes salarié, le financement de la formation peut se faire via OCAPIAT, l'opérateur de compétences pour les entreprises de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des territoires.

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- L'employeur est responsable de la demande de financement auprès d'OCAPIAT.

Comment faire ?

- Identifier les besoins de formation en collaboration avec l'employeur.
- L'employeur doit contacter OCAPIAT pour vérifier les critères d'éligibilité et monter un dossier de prise en charge.
- Fournir à OCAPIAT les documents nécessaires (programme de formation, devis, etc.).
- Attendre l'accord de financement avant de commencer la formation.

2. Exploitant agricole ou chef d'entreprise individuelle

Si vous êtes un exploitant agricole, le financement peut être obtenu via VIVEA, le fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant.

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

SB WINE CONSULTING
+33 (0)6 15 96 75 32
sandrine@sbwineconsulting.fr
www.sbwineconsulting.fr

7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025
TVA / FR76 353 261 860
APE / 2829 B

- L'exploitant agricole ou l'entrepreneur individuel doit effectuer la demande.

Comment faire ?

- S'assurer d'être à jour dans ses cotisations MSA (condition essentielle pour bénéficier de VIVEA).
- Nous contacter par mail (sandrine@sbwineconsulting.fr) afin de recevoir le formulaire qui va nous permettre d'enregistrer votre inscription auprès de VIVEA et de leur transmettre les informations nécessaires
- Une fois la prise en charge confirmée, la formation peut commencer.

3. Employeur d'une entreprise de plus de 50 salariés

Pour les entreprises de plus de 50 salariés, c'est l'entreprise qui prend en charge directement le coût de la formation.

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- Le responsable des ressources humaines ou le dirigeant de l'entreprise.

Comment faire ?

- Identifier les besoins de formation et établir un plan de développement des compétences.
- Contacter le centre de formation pour obtenir un devis et s'assurer de la compatibilité avec les besoins internes.
- Prendre en charge les frais de formation via le budget formation de l'entreprise.

4. Demandeurs d'emploi

Pour les demandeurs d'emploi, le financement peut être assuré par Pôle Emploi via l'Aide Individuelle à la Formation (AIF).

Démarches à suivre :

Qui doit faire la demande ?

- Le demandeur d'emploi doit faire la démarche avec l'aide de son conseiller Pôle Emploi.

Comment faire ?

- Discuter du projet de formation avec son conseiller.

Programme mis à jour le 13/03/2024

- Fournir les documents requis (programme, devis) pour monter un dossier AIF.
- Attendre l'accord de Pôle Emploi avant de s'inscrire à la formation.

5. Autofinancement

Si aucun dispositif de financement n'est accessible, la formation peut être financée à titre personnel. Des facilités de paiement peuvent parfois être proposées par le centre de formation.

Pour toute question ou pour être accompagné dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter par mail sandrine@sbwineconsulting.fr

- Modalités d'inscription à la formation :
  - Les inscriptions doivent se faire via **l'adresse mail**: sandrine@sbwineconsulting.fr
  - ou via **le formulaire qui se trouve sur mon site internet : https://tally.so/r/nrG2DN**

- Modalités de paiement :

Prise en charge par les OPCO

- VIVEA : Versement direct à l'organisme de formation (nous) pour la partie finançable. L'apprenant doit régler le reste avant le début de la formation.
- Autres OPCO : Versement directement l'apprenant pour la partie finançable. L'apprenant doit alors nous régler la totalité de la formation avant son démarrage.

Paiement de la part non prise en charge

- Toute somme non couverte par un financement OPCO doit être réglée intégralement avant le début de la formation.
- Modes de paiement acceptés : Virement bancaire, chèque
- Paiement en plusieurs fois accepté : à condition que la totalité soit réglée avant le début de la formation.
- **Aucune inscription ne sera validée sans le règlement complet**.

SB WINE CONSULTING
+33 (0)6 15 96 75 32
sandrine@sbwineconsulting.fr
www.sbwineconsulting.fr

7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025
TVA / FR76 353 261 860
APE / 2829 B

Programme mis à jour le 13/03/2024

SB WINE CONSULTING
+33 (0)6 15 96 75 32
sandrine@sbwineconsulting.fr
www.sbwineconsulting.fr

7 rue de la Frigoule 34380 SAINT-MARTIN-DE-LONDRES
S.A.S. 1 000 € - SIRET / 828 775 080 00025
TVA / FR76 353 261 860
APE / 2829 B